

Présents

Mike Poiré / Bourgmestre, Stefano D'Agostino / Échevin

Amaro García Gonzalez, Luc Weiler, Fernando Ferreira, Myriam Hansen,
Marcel Barros / Conseillers

Aender Schroeder / Secrétaire communal

Excusés

Isabelle Elsen-Conzemius / Échevine

Ouverture de la séance à 16h30

Rapport suivant l'ordre du jour de la séance

En application de la loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, les conseillers suivants ont donné une procuration de vote :

- Isabelle Elsen-Conzemius / Échevine à Mike Poiré / Bourgmestre
-

1. Approbation :

a. du financement d'un apport en capital – Syndicat intercommunal « DEA »

Suite à la décision du 10 novembre 2022 du Comité du syndicat intercommunal « DEA » de demander un apport en capital aux communes membres, le Conseil communal a décidé unanimement d'apporter le capital demandé, Montant de 50'500€, en optant pour la « variante 1 – apport direct ».

b. de la convention « Alliance pour le Climat »

Le Conseil communal a décidé unanimement d'approuver la nouvelle convention, signée entre le Collège des Bourgmestre et Échevins, l'Action Solidarité Tiers Monde et le Mouvement écologique, laquelle remplace toute autre convention conclue entre les parties signataires.

c. de décisions de principe dans le cadre du « Pacte Nature »

Le Conseil communal a décidé unanimement d'adopter une stratégie pluriannuelle pour la protection de la nature et de l'eau selon les prescriptions du document « Aide à l'évaluation et à la mise en œuvre - Version 4.2 du 22 novembre 2022 » mandaté par le « Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable » et « Klima-Agence ». Cette stratégie inclut les plans d'actions prioritaires relatifs aux milieux urbains, ouverts, aquatiques et forestiers, intégrant ainsi les mesures « 2.19 Plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain », « 3.14 Plan d'action prioritaire relatif au milieu ouvert », « 4.13 Plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique » et « 5.12 Plan d'action prioritaire relatif au milieu forestier » du catalogue de mesures du Pacte Nature.

2. Aménagement communal

a. Décision de principe concernant le réseau de gaz

Le Conseil communal a décidé par 5 contre 3 voix de renoncer à toute extension du réseau de gaz dans la Commune de Mertzig.

b. Approbation d'un devis adapté - Rue de Michelbouch

Le Conseil communal a décidé unanimement d'approuver le devis adapté du projet de réaménagement de la Rue de Michelbouch tel que présenté se chiffrant à €5'110'000.00.

3. Budget – Discussion et vote

a. Budget 2022 rectifié

Le Conseil communal a arrêté par 6 contre 1 voix et 1 abstention, le budget rectifié de l'année 2022.

b. Budget 2023

Le Conseil communal a arrêté par 6 contre 1 voix et 1 abstention, le budget pour l'exercice 2023.

4. **Projet de Programme directeur d'Aménagement du Territoire « PDAT2023 » - avis du Conseil communal**

Le Conseil communal a décidé unanimement de s'aligner à l'avis tel que présenté par le SYVICOL (annexé à le présente) en y ajoutant encore deux éléments supplémentaires :

- Le Conseil communal met en question la répartition territoriale, notamment l'organisation des cantons. La Commune de Mertzig, tant du point de vue politique qu'administrative et technique, et sa population, s'orientent vers le canton de Rédange. A plusieurs reprises, les communes dudit canton et la Commune de Mertzig ont prouvé leur forte volonté de collaboration.

A titre d'information et d'exemple : Signature du « Pakt vum Zëssumeliewen » / Organisation du Comité de prévention / Collaboration pour la mise en place et l'extension du réseau des pistes cyclables, notamment la PC25 / Organisation de diverses manifestations culturelles et sportives, et bien d'autres encore ;

- Du fait que la Commune de Mertzig cherche de plus en plus une collaboration étroite avec le canton de Rédange, une vraie demande se manifeste également sur le niveau de l'enseignement secondaire. Par définition, les lycées dits « de proximité » se trouvent tous dans le canton de Diekirch. Or, du point de vue géographique, ces lycées se trouvent même plus éloignés que le lycée à Rédange, et sans évoquer le trafic vers la « Nordstad ». Beaucoup d'élèves, résidents de la Commune de Mertzig, souhaitent s'inscrire au « Atert-Lycée » de Rédange, qui ne peut les accepter, que si l'organisation des classes le permet. Bon nombre se voit refusé.

5. **Communications**

Le Collège des Bourgmestre et Échevins a informé le Conseil sur les projets et dossiers d'actualité ainsi que sur les travaux à court et moyen terme.



Séance secrète

6. Nomination définitive d'un fonctionnaire (m/f), Carrière B1

Madame Mandy ERNSTER de Bilsdorf est nommée unanimement et définitivement au poste de rédacteur de la Commune de Mertzig, avec effet au 1er juin 2022.

7. Promotion d'un chargé technique (m/f), Carrière B1

Mme Véronique THORNTON de Pratz est nommée unanimement au grade 11 du niveau supérieur de la carrière « B1 », avec effet au 1^{er} décembre 2022.

Clôture de la séance à 18h20
